



28 JUN 1989

1160

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Sommet de la Francophonie de Dakar

Berne, le 16 juin 1989

Vu la proposition du DFAE du 16 juin 1989 au Conseil fédéral

vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Il est pris connaissance du rapport de la délégation suisse au troisième Sommet de la Francophonie.

2. Le DFAE est chargé d'étudier les modalités permettant à la Suisse d'adhérer à l'Agence de Coopération Culturelle et technique avec le statut d'Etat associé.

Pour l'extrait conforme

Le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
		EVD		
		EVED		
	X	BK	4	-
		EFK		
		Fin.Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 16 juin 1989

Au Conseil fédéral

Francophonie:

- Rapport de la délégation suisse au troisième Sommet de la Francophonie de Dakar, les 24, 25 et 26 mai 1989
- Adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique avec le statut d'Etat associé

La IIIe Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est déroulée selon le même scénario éprouvé lors du Sommet de Québec. Elle a été précédée de deux conférences ministérielles préparatoires, tenues à Paris les 30 et 31 mars 1989, et à Dakar, le 22 mai 1989. Celle de Paris s'est penchée sur les rapports du Comité international du Suivi (CIS) et des différents réseaux de coopération, tandis que celle de Dakar a négocié les projets de résolution politiques et économiques. Une délégation suisse, conduite à Paris par le Chef du Service de la Francophonie, M. J.-J. de Dardel, et à Dakar par le Vice-Chancelier de la Confédération, M. F. Couchepin, a assisté à chacune de ces rencontres, et a activement participé aux débats.

Le Sommet de Dakar a réuni 17 Chefs d'Etat, 9 Chefs de Gouvernement et 15 chefs de délégation, la plupart de niveau ministériel. Sur les 44 Etats et gouvernements invités (annexe 1), seuls les micro Etats de Sainte Lucie et Vanuatu, et la Mauritanie - en raison des récents événements sanglants sénégalomauritaniens - ne se sont pas fait représenter à Dakar. Le Sommet a en revanche accueilli trois nouveaux observateurs, le Cap Vert, le Cameroun et la Guinée équatoriale.

Le Président sénégalais Abdou Diouf, en ouvrant la Conférence, a tenu à déclarer: "Je me réjouis profondément que la Suisse ait décidé, à partir de ce Sommet de Dakar, d'être membre à part entière de notre grande famille. Ce pays qui force le respect par son sens de la mesure et de l'efficacité, en venant nous rejoindre pleinement, après avoir observé et approuvé les manières d'être et de faire de notre Communauté, apporte par son choix le témoignage de la vitalité de la Francophonie".

La Suisse a été élue à une des six vice-présidences du Sommet. L'accueil réservé à la déclaration liminaire du Secrétaire d'Etat Jacobi (annexe 2), prononcée au début des débats sur la situation politique internationale, a démontré que nos réserves sur le volet politique de la Conférence étaient admises et comprises par l'ensemble des participants, qui ont vivement apprécié le saut qualitatif de notre présence au Sommet.

Les trois jours de réunion se sont déroulés sans perturbation, conformément au projet d'ordonnancement des travaux (annexe 3). 18 résolutions, politiques (sur l'Afrique australe, la Namibie, le Moyen Orient, le Liban, le conflit Iran-Irak, l'Angola), économiques (sur la situation économique mondiale), de portée générale (sur les droits fondamentaux, l'environnement) ou particulières (les français dans les organisations internationales, l'avenir des institutions francophones, la création ou reconduction de fonds de solidarité, etc.) ont été adoptées sans grandes oppositions. Les véritables négociations ayant eu lieu lors de la Conférence ministérielle du 22 mai, le Sommet a entériné les dénominateurs communs sur lesquels les Ministres des Affaires étrangères s'étaient entendus, et a porté l'essentiel de son attention sur la définition des orientations générales de la Francophonie. Dakar aura ainsi souligné à l'envi la dimension Nord-Sud, la priorité accordée au développement, et le rôle qui revient dans ce cadre à l'éducation et la formation. C'est dans ce contexte que le Président Mitterrand a voulu frapper les esprits en annonçant qu'il proposera au Parlement d'annuler les 16 milliards de FF de dettes publiques envers la France des 35 pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique, francophones ou non.

Contrairement au Sommet de Québec, qui était entré dans le détail de la coopération francophone, projet par projet, et qui avait vu les participants du Nord énumérer par le menu leurs contributions financières aux entreprises francophones, le Sommet de Dakar a confirmé globalement les pouvoirs du CIS et des opérateurs des projets, au premier rang desquels l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) s'est trouvée renforcée, et a accepté en bloc les diverses propositions pratiques qui lui étaient soumises.

Dès lors, plutôt que de se prononcer sur chacun des points à l'ordre du jour, la délégation suisse n'est intervenue, à l'instar des autres participants, que sur certaines questions qu'il lui importait de relever plus particulièrement. C'est ainsi qu'à la conférence ministérielle du 22 mai, puis au Sommet proprement dit, nous avons souligné l'importance de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Si une série d'Etats africains, dont le Togo, le Mali et le Sénégal, se sont opposés à ce qu'une référence à cette convention soit faite dans la résolution sur l'environnement, nous n'en avons pas moins posé un jalon en perspective de la Conférence des ministres francophones de l'environnement, dont le Sommet a accepté le principe pour 1990, à Paris.

Nous avons par ailleurs réaffirmé notre attachement aux droits de l'homme individuels, en soulignant notre opposition à ce qu'ils soient relativisés par l'acceptation de "droits collectifs" des Etats.

Au chapitre plus spécifique de la coopération francophone, le Conseiller d'Etat Cavadini a annoncé l'intérêt des cantons suisses de participer à des projets internationaux dans le domaine de l'éducation et de la formation, tout en soulignant l'importance que la Suisse attache à la coopération en matière culturelle. Nous avons en outre apporté notre appui explicite à la coopération juridique francophone, en annonçant notre disponibilité à mettre sur pied deux projets particuliers dans ce domaine (le texte des diverses interventions suisses se trouve à l'annexe 4).

En coulisse, nous avons fait état des contributions financières suisse à la Francophonie, que nous entendons développer. On comptabilise actuellement plus de 10 Mio de Frs par an d'aide bilatérale au développement correspondant aux orientations retenues dès le Sommet de Paris, et environ 1 Mio de Frs supplémentaires attribués à des projets francophones issus des trois Sommets. Le temps à disposition d'ici au 4e Sommet (Kinshasa, automne 1991) devrait nous permettre d'augmenter notre participation à différentes actions, en mettant notamment l'accent sur la formation professionnelle et le suivi des projets.

Il apparaît en outre qu'en raison du rôle central attribué par le Sommet de Dakar à l'ACCT, au sein de laquelle l'ensemble des réseaux de coopération seront désormais regroupés, nous avons intérêt à nous rapprocher institutionnellement de l'Agence, en négociant dans un premier temps notre accession au titre d'Etat associé, permettant un engagement et un contrôle sélectif de notre pays aux actions de coopération auxquelles nous voudrions souscrire.

C'est ce même souci d'être pleinement associés aux décisions et à la gestion des projets francophones qui nous a poussés à demander et obtenir notre élection au Comité international du Suivi, organe directeur de la Francophonie entre les Sommets, dont le nombre de membres a été porté de 12 à 16.

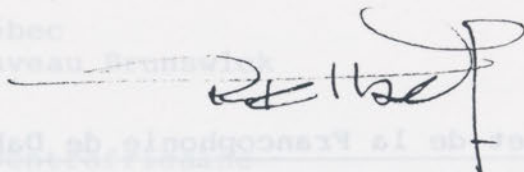
Le Sommet de Dakar aura démontré que le mouvement de coopération francophone a déjà atteint une première maturité, faisant de la Francophonie une arène de concertation pragmatique, sachant éviter les confrontations Nord-Sud et Est-Ouest pour se tourner vers les besoins du développement. En participant pleinement au Sommet, la Suisse a trouvé sa juste place dans la Francophonie. Elle a contribué à rééquilibrer les rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud, tout en démontrant au plus haut niveau qu'elle est prête à participer, selon ses possibilités et partout où elle le peut, à la coopération internationale. Cette attitude suscite de nombreuses attentes auxquelles les autorités suisses, fédérales et cantonales, auront à répondre par un engagement financier et en personnel adéquat.

Liste des Etats et Gouvernements
Invités au Sommet de Dakar

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de prendre les
décisions indiquées selon le dispositif ci-joint.

Royaume de Belgique
Communauté française de Belgique
République populaire du Bénin
Burkina Faso
République du Bénin
DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Cameroun
Canada
Canada - Québec
Canada - Nouveau Brunswick



René Felber

Cap Vert
République de la Francophonie de Dakar
République fédérale d'Allemagne
République de la Côte d'Ivoire
République de la République centrafricaine
Commonwealth de la Dominique
République arabe d'Egypte
République française
République gabonaise
République de Guinée
République de Guinée-Bissau

Extrait du procès-verbal à:
- DFAE: 10 ex.

République islamique de Mauritanie**
Principauté de Monaco
République du Niger
République rwandaise
Sainte-Lucie**
République du Sénégal
République des Seychelles
Confédération suisse
République du Tchad
République togolaise
République tunisienne
République de Vanuatu**
République socialiste du Viet Nam
République du Zaïre

* : observateurs
** : non représentés au Sommet de Dakar
En gras souligné: représentés à Dakar par le Chef d'Etat
En gras : représentée par le Chef de Gouvernement

En conclusion, nous avons fait état des contributions de la Suisse à la Francophonie. On constate que la Suisse a contribué à la Francophonie par ses actions de coopération culturelle et technique. Le Sommet de Paris, en 1975, a permis de renforcer les liens entre la Suisse et la Francophonie. Le Sommet de Kinshasa, en 1981, a permis de renforcer les liens entre la Suisse et la Francophonie. Le Sommet de Dakar, en 1989, a permis de renforcer les liens entre la Suisse et la Francophonie.

Sommet de la Francophonie de Dakar

Vu la proposition du DFAE du 16 juin 1989

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

intéressé à nous rapprocher institutionnellement de l'Agence, en vue de permettre un premier temps décidé de financer un projet de coopération aux actions de coopération auxquelles nous voudrions souscrire.

1. De prendre connaissance du rapport de la délégation suisse au troisième Sommet de la Francophonie.
2. Le DFAE est chargé d'étudier les modalités permettant à la Suisse d'adhérer à l'Agence de Coopération Culturelle et technique avec le statut d'Etat associé.

Le Sommet de Dakar aura démontré que le mouvement de coopération francophone a déjà atteint une première maturité, faisant de la Francophonie une arène de concertation pragmatique, sachant éviter les confrontations Nord-Sud et Est-Ouest pour se tourner vers les besoins du développement. Pour extrait conforme au Sommet, la Suisse a trouvé sa juste place dans la Francophonie. Elle a contribué à rééquilibrer les rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud, tout en démontrant au plus haut niveau qu'elle est prête à participer, selon ses possibilités et partout où elle le peut, à la coopération internationale. Le Secrétaire: de susciter de nombreuses attentes auxquelles les autorités fédérales et cantonales, auront à répondre par un engagement financier et en personnel adéquat.

Liste des Etats et Gouvernements
invités au Sommet de Dakar

Royaume de Belgique
Communauté française de Belgique
République populaire du Bénin
Burkina Faso
République du Burundi

*
Cameroun
Canada
Canada - Québec
Canada - Nouveau Brunswick

*
Cap Vert
République centrafricaine
République fédérale islamique des Comores
République populaire du Congo
République de Côte d'Ivoire
République de Djibouti
Commonwealth de la Dominique
République arabe d'Egypte
République française
République gabonaise
République de Guinée
République de Guinée-Bissau

*
Guinée équatoriale
République d'Haïti
République démocratique populaire du Laos
République libanaise
Grand-Duché de Luxembourg
République démocratique de Madagascar
République du Mali
Royaume du Maroc
Ile Maurice

**
République islamique de Mauritanie
Principauté de Monaco
République du Niger
République rwandaise

**
Sainte-Lucie
République du Sénégal
République des Seychelles
Confédération suisse
République du Tchad
République togolaise
République tunisienne

**
République de Vanuatu
République socialiste du Viet Nam
République du Zaïre

* : observateurs

** : non représentés au Sommet de Dakar

En gras souligné : représentés à Dakar par le Chef d'Etat

En gras : représentés par le Chef de Gouvernement

Dakar, le 24 mai à 15.00

Annexe 2

Déclaration liminaire
du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Suisse,
Monsieur Klaus Jacobi
au Sommet de la Francophonie de Dakar, le 24 mai 1989

Monsieur le Président,

Acceptez tout d'abord que je vous exprime toute la reconnaissance de la délégation suisse pour la qualité de l'accueil dont fait montre le Sénégal en hébergeant ce troisième Sommet de la Francophonie. Quel meilleur moyen de symboliser toute l'importance de l'Afrique, et des pays du Sud en général, dans la communauté francophone, que de se réunir dans votre patrie, Monsieur le Président, qui a tant donné à la Francophonie. Notre présence à Dakar nous permet aussi de mesurer combien est riche en chaleur et en amitié cette communauté si diverse, mais toujours complémentaire, dont nous nous réclamons tous.

Monsieur le Président,

La Suisse participe pour la première fois à part entière à un Sommet de la Francophonie. Notre présence aux Sommets de Paris et de Québec, dont nous vivons aujourd'hui les résultants probants, nous a permis d'apprécier l'esprit ouvert et réaliste dans lequel sont réunis tous ceux qui voient dans l'usage du français un moyen supplémentaire de promouvoir l'entendement des peuples. Nous ne pouvons que souscrire à la volonté renouvelée de nos Conférences d'approcher la collaboration internationale de manière souple et pragmatique, en concentrant l'essentiel de nos efforts sur les nécessités du développement des membres de notre communauté et sur l'outil privilégié que constitue pour cela notre lien linguistique.

Annexe 2

Déclaration liminaire

La Communauté francophone, si diverse dans l'usage qui s'y fait de la langue française, est diverse aussi dans les choix politiques, économiques et sociaux de ses Etats membres. Et c'est le lieu ici, croyons nous, de revendiquer le droit à la différence, tout en se reconnaissant dans une même famille.

La Suisse est ainsi peut-être seule, dans cette enceinte, à se réclamer de certains principes de politique étrangère qui ne l'incitent guère à faire bloc, avec des partenaires définis par le seul lien linguistique, sur des questions internationales qui concernent des Etats qui ne participent pas aux débats. C'est pourquoi, comme par le passé, nous n'entendons pas nous lier aux résolutions de caractère plus particulièrement politique qui seraient adoptées par notre Conférence.

Mais cette réserve, qui ne préjuge en rien de notre intérêt, activement manifesté ailleurs, pour les questions qui seront ici débattues au titre de la situation politique internationale, ne nous éloigne pas de l'âme de la coopération francophone, à laquelle notre pays tout entier est attaché par son histoire, sa culture et ses sensibilités.

C'est pourquoi nous éprouvons une satisfaction réelle à être non seulement présents et actifs, mais bien aussi pleinement participants au Sommet qui nous réunit. Cette adhésion symbolise toutes les attentes que nous plaçons dans ce mouvement ambitieux, généreux et novateur qui a pour nom, aujourd'hui, Francophonie des Sommets, et pour réalité au quotidien plus pérenne, Francophonie du coeur et de la raison.

Dakar, le 24 mai à 15.00

Annexe 3

MERCREDI 24 MAI 1989

De 16.00 à 18.30 OUVERTURE DE LA SEANCE

16.00 à 16.30 Composition du Bureau
Adoption de l'ordre du jour

INTERVENTIONS EN SEANCE DE TRAVAIL

VOLET I Situation politique internationale

Exposé liminaire par :
16.30 à 16.40 Le Très Honorable BRIAN MULRONEY,16.40 à 18.00 **PROJET D'ORDONNANCEMENT**Examen et adoption des projets de résolutions suivants :
DES TRAVAUX**DE LA CONFERENCE****(ERRATUM)**

VOLET II La coopération multilatérale francophone

Rapport du CIS du Sommet de Québec

18.00 à 18.10 Exposé liminaire par :
M. l'Ambassadeur Jean-Paul Hubert,
Président du CIS18.10 à 19.00 Débat
Examen et adoption du projet de résolution
10- Avenir des institutions et mécanismes du Suivi du sommet de
Dakar

Communication
MERCREDI 24 MAI 1989

De **16.00 à 18.30** **OUVERTURE DE LA SEANCE**

16.00 à 16.30 Composition du Bureau
 Adoption de l'ordre du jour

INTERVENTIONS EN SEANCE DE TRAVAIL

VOLET I

Situation politique internationale

16.30 à 16.40 Exposé liminaire par :
 Le Très Honorable BRIAN MULRONEY,
 Premier Ministre du Canada

16.40 à 18.00

Débat

Examen et adoption des projets de résolutions suivants :

1- *Afrique australe : apartheid et déstabilisation régionale*

2- *La Namibie*

3- *Le Moyen-Orient*

4- *Le Liban*

5- *Le conflit Iran-Irak*

6- *Les droits fondamentaux*

7- *Utilisation du français dans les organisations internationales*

VOLET II

La coopération multilatérale francophone

Rapport du CIS du Sommet de Québec

18.00 à 18.10

Exposé liminaire par :

M. l'Ambassadeur Jean-Paul Hubert,
 Président du CIS

18.10 à 19.00

Débat

Examen et adoption du projet de résolution

10- *Avenir des institutions et mécanismes du Suivi du sommet de
 Dakar*

MERCREDI 24 MAI 1989
JEUDI 25 MAI 1989

VOLET I (suite) Situation économique mondiale

- 9.00 à 9.30 Exposé liminaire par :
 Son Excellence M. Félix HOUPHOUET BOIGNY
 Président de la République de Côte d'Ivoire
- 9.30 à 10.30 Débat
 Examen et adoption des résolutions suivantes :
 8- *La situation économique mondiale*
 9- *L'environnement*

VOLET II (suite) La coopération multilatérale francophone

- 10.30 à 10.40 **Le projet francophone : Enjeux et Défis**
 Le Français, les langues et les cultures nationales par :
 Son Excellence M. François MITTÉRAND,
 Président de la République Française
- 10.40 à 11.00 Débat
- 11.00 à 11.10 **L'espace scientifique francophone**
 Exposé liminaire par M. Azzedine LARAKI
 Premier Ministre du Royaume du Maroc
- 11.10 à 11.30 Débat
- 11.30 à 11.40 **Education et Formation**
 Exposé liminaire par :
 Son Excellence M. Pierre BUYOYA
 Président de la République du Burundi
- 11.40 à 12.00 Débat
 Examen et adoption sur du projet de résolution
 sur le Village du Bénin (13)

12.00 à 12.10

Communication

Exposé liminaire par :

Son Excellence M. Boutros BOUTROS-GHALI

Ministre d'Etat aux Affaires Extérieures

de la République Arabe d'Egypte

12.10 à 12.30

Débat

12.30 à 12.40

Coopération Juridique et Judiciaire

Exposé liminaire par :

Son Excellence M. Robert KRIEPS

Ministre des Affaires Culturelles, de la Justice et

de l'Environnement du Grand Duché du Luxembourg

12.40 à 13.00

Débat

Après-midi**Retraite des Chefs d'Etat, de Gouvernement
et de Délégations**

VENDREDI 26 MAI 1989

- De 9.00 à 13.00** **La Coopération Multilatérale Francophone (suite et fin)**
- 9.00 à 9.30 Examen et adoption des projets de résolution suivants :
- 11- *Création d'un fonds de solidarité*
- 12- *Reconduction d'un fonds de solidarité en faveur de la République du Tchad*
- 9.30 à 11.00 **Examen et adoption des "Documents de la Conférence de Dakar" sur les actions de coopération**
- Exposé par Monsieur Robert BOURASSA, Premier Ministre du Québec
- 14- *Résolution sur les rapports du volet coopération*
- 14 bis- *Résolution sur la reconduction du projet de lutte contre l'érosion en Haïti*
- De 11.00 à 12.00** **Examen et adoption de la Déclaration de Dakar (15)**
- 10.40 à 11.00 **Rapport du Sommet**
- 11.00 à 11.10 **Lieu et Date du Quatrième Sommet**
- Exposé liminaire par M. Azaredo LARAJI, Premier Ministre du Royaume du Maroc
- De 12.00 à 13.00** **Séance de Clôture aux Almadies**
- 11.30 à 13.15 **Conférence de Presse**
- Exposé liminaire par :
- Son Excellence M. Pierre BUYOYA, Président de la République du Bénin
- Débat
- Examen et adoption sur du projet de résolution sur le Village du Bénin (13)

Environnement

Les droits fondamentaux

Monsieur le Président,

La Suisse ne peut que souligner toute l'importance des efforts internationaux de protection de l'environnement. Il vient d'être fait mention de différentes démar-

Qu'il nous soit permis de réaffirmer d'emblée notre profond attachement au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en tant qu'élément essentiel de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous voudrions à ce sujet souligner que les seuls droits de l'homme sont ceux dont peuvent bénéficier directement les individus. Même si l'on voulait reconnaître, dans la mouvance des droits de l'homme, de nouveaux droits, dits collectifs, fondés sur des exigences de la société et de l'Etat, il importe de réaffirmer en tout premier lieu les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels de l'individu, dont l'importance ne peut être relativisée.

Les droits de l'homme font partie intégrante des relations internationales et ils doivent, pour être respectés, s'appuyer sur des mécanismes internationaux efficaces de contrôle. Avant tout, les droits de l'homme sont et doivent rester au service de l'originalité spécifique à chaque être humain. Il y a là un acquis que notre Conférence ne peut que renforcer en se prévalant de son héritage culturel.

Éducation et formation

L'éducation et la formation, thèmes présents dans l'environnement des pays francophones, sont une priorité première de la francophonie, car ils allient au mieux l'échange culturel facilité par une même langue, et le renforcement des structures des partenaires, en particulier ceux du Sud. Aussi la Suisse ne peut que souligner toute l'importance qu'elle attache aux efforts internationaux de protection de l'environnement. Il vient d'être fait mention de différentes démarches entreprises dans ce domaine par la communauté internationale. Nous croyons nécessaire de mentionner également la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, adoptée le 22 mars 1989, et qui constitue le dernier pas concret accompli par la communauté internationale en faveur d'une meilleure protection de l'environnement.

Sans pour autant demander à ce sujet une modification de la résolution qui nous est proposée, nous tenons à souligner qu'à notre avis, la cause de l'environnement et les intérêts des pays du Sud, en particulier, seront mieux respectés lorsque cette Convention sera entrée en vigueur.

Industries culturelles

La Suisse n'a jamais caché qu'elle voyait dans le réseau Culture et Communication le cœur de la collaboration francophone, qui doit tirer parti avec discernement des spécificités de notre lien linguistique.

Education et formation

L'éducation et la formation, thèmes présents dans l'ensemble des réseaux francophones, sont une priorité première de la Francophonie, car ils allient au mieux l'échange culturel facilité par l'usage commun d'une même langue, et le renforcement des structures des partenaires, en particulier ceux du Sud. Aussi souscrivons nous pleinement à cet objectif, comme en témoigne le soutien que nous apportons à diverses institutions éducatives de l'espace francophone, et au développement de programmes de bourses et de stages de formation dans différents domaines.

Nous apprécions hautement le document qui nous est présenté, auquel nous n'ajoutons que le commentaire suivant:

Nous pensons qu'une attention accrue doit être portée à la formation professionnelle, qui ne doit pas rester le parent pauvre d'une formation universitaire polarisant par trop l'attention et les ambitions. Nous sommes du reste prêts à collaborer au développement de la formation professionnelle, comme aux autres domaines d'éducation.

Je voudrais par ailleurs relever ici le rôle qu'entendent dorénavant jouer les cantons suisses au chapitre de la coopération francophone en matière d'éducation et de formation, un domaine qui en Suisse est largement du ressort cantonal. Ma présence en tant que président de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats cantonaux témoigne bien de cet intérêt pour la coopération concrète issue des Sommets.

Industries culturelles

La Suisse n'a jamais caché qu'elle voyait dans le réseau Culture et Communication le coeur de la collaboration francophone, qui doit tirer parti avec discernement des spécificités de notre lien linguistique.

Le document qui nous a été soumis nous paraît utile et équilibré. Si certains des projets qu'il présente et propose attirent plus notre attention que d'autres, nous n'avons en revanche aucune objection à formuler et aucune incompatibilité à dénoncer. Tout au plus aimerions nous relever, en ce qui concerne le projet de Convention internationale sur la circulation du livre, que nous estimons plus pertinent d'utiliser les instruments à disposition, l'Accord de l'UNESCO en particulier, plutôt que d'en créer de nouveaux sur le plan régional. Il nous semble aussi que les deux projets "Fonds multilatéral permanent de soutien à l'édition et à la diffusion dans les pays du Sud" ainsi que "Librairie internationale francophone" se rapprochent suffisamment pour que l'on tente de les réunir. Nous ne voulons pas commenter chacun des projets qui nous intéressent. Nous voudrions cependant relever notre satisfaction face au premier aboutissement de la collection "Francopoche", à laquelle nous continuons à contribuer, à raison d'un demi-million de francs et de quatre à cinq livres par an. De telles publications, menées en pleine coopération entre le Nord et le Sud, viennent élargir la connaissance mutuelle des peuples de la Francophonie, et une attention particulière doit être apportée à la diffusion des ouvrages ainsi édités.

Car le livre est, nous semble-t-il, un domaine que la coopération francophone a raison de privilégier, en prenant en compte la part essentielle qui revient à l'initiative privée, seule garante de la vitalité réelle et de l'intérêt prolongé d'un développement culturel francophone. C'est dans ce sens que nous saluons particulièrement l'extension du Salon du livre et de la presse de Genève, où nous souhaitons assister à une présence accrue des participants aux Sommets.

Le cinéma et la chanson sont aussi des domaines de collaboration qui méritent notre appui, et qui doivent compter sur la vitalité de l'initiative privée. Des associations telles que le Conseil francophone de la chanson sont un relai indispensable entre créateurs et pouvoirs publics, et doivent, à notre sens, être soutenus par les Sommets.

Il nous est par ailleurs particulièrement agréable d'annoncer ici l'intérêt manifesté par les cantons suisses pour les Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural, auxquels ils entendent contribuer, pour une somme d'un demi-million de francs français par an environ.

A ceci, s'ajoute la contribution que la ville de Genève entend apporter au réseau ISDT en engageant un montant d'environ 1 mio de FF pour distribuer dans les pays francophones du Sud, ces trois prochaines années, des livres d'enseignement dans le domaine médical essentiellement.

Coopération juridique

La Conférence des Ministres de la justice de la Francophonie, tenue à Paris à l'initiative des autorités françaises, a permis de déterminer mieux que jamais la nécessité d'une coopération accrue entre pays francophones dans le domaine juridique. La Suisse est prête et désireuse de contribuer à cette coopération.

Nous renouvelons ainsi notre disponibilité particulière pour appuyer des projets de terminologie juridique dans le cadre des industries de la langue. Les autorités suisses ont soutenu la création d'une Association internationale des criminologues de langue française, dont l'Assemblée générale constitutive s'est tenue à Genève en février 1989.

Bien plus, convaincus par les recommandations formulées par la Conférence des Ministres de la justice de la Francophonie, nous avons décidé du principe de l'engagement de fonds jusqu'à environ 2 millions de francs français pour aider, dans un cadre multilatéral, à la publication et à la diffusion de revues spécialisées en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à l'organisation de stages de formation de magistrats et juristes des pays du Sud de la Francophonie. Nous souhaitons poursuivre à cet effet les contacts déjà entamés avec certains pays partenaires et avec l'ACCT, pour parvenir rapidement à la mise en oeuvre de projets précis, dont nous souhaitons que le principe soit accepté par notre Conférence.